

Éditorial

Familles, je vous aide...

Paul Paillat

DANS **GÉRONTOLOGIE ET SOCIÉTÉ** 1989/1 vol. 12 / n° 48 , PAGES 3 À 4
ÉDITIONS **FONDATION NATIONALE DE GÉRONTOLOGIE**

ISSN 0151-0193

DOI 10.3917/g.s.048.0003

Date de mise en ligne : 21/09/2021

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-1989-1-page-3?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Fondation Nationale de Gérontologie.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

FAMILLES, JE VOUS AIDE...

A force de mettre l'accent sur les vieillards isolés qui, il est vrai, constituent une cible prioritaire de l'action médicale et sociale, on en viendrait à oublier que la grande majorité des personnes âgées ne vivent pas seules et que bon nombre d'entre elles, soit vivent en famille, soit entretiennent des relations étroites avec des membres de leur famille.

Pour cette raison, aucune politique de la vieillesse ne saurait se passer d'un volet familial. On peut aller jusqu'à soutenir que, sans l'aide directe et indirecte des familles, la politique de la vieillesse s'effondrerait quand elle existe, ou ne verrait pas le jour, là où elle est encore en devenir.

Comme il ne s'agit pas ici de verser dans un discours lénifiant, il est indispensable de se mettre d'accord sur le contenu des termes utilisés et de connaître — ou mieux connaître — les aspects démographiques qui cernent la situation et l'évolution de la famille.

Le sens du terme « *famille* » dépend du contexte, ce qui pousse M. Segalen à qualifier ce mot de « *polysémique* ». Mentionnons quelques acceptions. D'abord, la plus courante de notre temps, c'est-à-dire : le noyau composé par le couple et ses enfants co-habitants (notion proche de celle du recensement) ; par dérivation, la famille comprend les mêmes, plus les enfants qui ont quitté le domicile parental, le « *nid* ». Cette précision a son prix : les obligations du Code civil, s'étendent en effet, à tous les enfants (et petits-enfants) et vont jusqu'à inclure leurs conjoints (gendres et brus). Dans cette optique et sans prendre parti sur ces obligations dont le passé est antérieur au Code, nous pouvons remonter les générations puisque les « *adultes* » sont aussi les enfants et sont donc soumis aux mêmes règles à l'égard de leurs parents qui sont alors âgés. Songeons au développement dû à l'accroissement de la longévité, des familles de quatre à cinq générations co-existantes. En versant dans l'optimisme, on peut se féliciter de ce fait nouveau grâce auquel l'aïeul dispose de descendants de trois générations, situation qui augmente le potentiel d'aide qui ne passe pas nécessairement par la cohabitation. Dans une autre vision, on peut aussi souligner que les « *enfants* » des aïeuls sont eux-mêmes âgés ou en passe de l'être et que, souvent, ils n'ont ni le niveau économique, ni la vigueur physique pour assumer seuls leurs obligations juridiques et morales. Que dire alors du maillon intermédiaire de la chaîne : l'enfant « *adulte* » de 35-40 ans qui est responsable, en amont, de ses parents et grands-parents et, en aval, de ses descendants encore mineurs ou sans autonomie financière ? Sa situation peut être, ou devenir, insoutenable sans l'aide de la société (entendons, de la collectivité locale, des voisins à la municipalité).

Et la fratrie ? Dans une structure familiale pyramidale (lignée à descendance multiple), frères et sœurs concourent aux besoins de leurs parents (père et mère) à la mesure de leurs moyens. Nombreux, ils augmentent la probabilité de la proximité de résidence. L'avantage d'un large éventail est évident pour chacun, mais cet éventail se resserre de nos jours avec un nombre moyen d'enfants par femme ayant passé l'âge de la procréation sans comparaison avec celui du XIX^e siècle, encore que la mortalité infantile et juvénile réduisait tragiquement cet éventail. En fait, la longé-

vité accrue des descendants compense, en partie, cette réduction, à ceci près que les mauvaises relations au sein de la même génération ont des conséquences plus graves puisque le remplacement des « mauvais » éléments sera plus difficile.

Doit-on inclure dans la « famille » les collatéraux et alliés plus éloignés de la ligne centrale ? Non, dans le cadre juridique ; oui, dans une perspective gérontologique ou simplement sociologique. Si, par exemple, on s'intéresse aux relations intergénérationnelles, ce qui compte, c'est leur vitalité, plus que les acteurs. Il vaut mieux étudier les liens vivants et fréquents avec un cousin que d'attacher trop d'importance à l'existence d'un frère ou d'une sœur qui délibérément ou non (grand éloignement géographique) n'entretient aucune relation régulière avec les ascendants.

L'existence, sur le papier, d'une famille, au sens large, n'offre qu'un cadre théorique, préalable en quelque sorte. Ce cadre vit-il ? A en juger par les résultats de l'enquête longitudinale menée par la Fondation, la réponse est « oui ». Nous avons même été frappés par la fréquence des rencontres hebdomadaires, allant jusqu'à un repas en commun. Nous avons aussi eu raison de nous intéresser aux services que rendent les enquêtés grands-parents pour ne pas nous enfermer dans une vision réductrice de la place des anciens, surtout quand ceux-ci sont encore jeunes et disponibles du fait de leur retraite : ces services vont au-delà de la garde des petits-enfants. Combien d'entre nous ont eu des vacances aérées grâce à l'accueil des grands-parents pendant les congés scolaires dont la longueur est une particularité bien française ? *A contrario*, mesure-t-on le préjudice donc souffrent ces très jeunes qui n'ont pas la chance d'avoir des grands-parents vivant au vert ? Avec le vide croissant de nos campagnes, cette possibilité risque de se réduire aux zones péri-urbaines et les écologistes peuvent s'inquiéter de la perte de connaissance de la nature que cette évolution ne manquera pas d'entraîner.

Quant aux familles, dont nous ne connaissons pas le nombre (lacune inadmissible), qui abritent un ancien dépendant, nous ne pouvons pas nous contenter de dire qu'elles « font leur devoir ». Si nous admettons que la société aide les jeunes mères à élever leurs enfants (n'est-ce pas leur devoir ?), nous refusons d'aider les femmes un peu plus âgées qui s'occupent de leur vieille mère, parfois aux dépens de leur propre santé physique ou mentale et avec le danger d'une crise du couple. Quand nous ne le refusons pas ouvertement, nous agissons de même, comme si les anciens ne faisaient plus partie de la famille. Nous ne cesserons jamais de dénoncer cette vision de la famille qui pourtant sous-tend la politique dite familiale. Ce ne sont pas non plus sur des obligations et des obligations seulement que pourra s'appuyer une politique familiale intergénérationnelle. Commençons par « aider ceux qui aident » et la vie de nouveau circulera de haut en bas et de bas en haut de la séquence (pas de la chaîne) des générations.

Des mesures pratiques existent, à une échelle expérimentale. Ainsi, tout ce qui est relais, de la garde de jour à domicile ou non à l'hébergement durant les vacances, et qui permet aux familles chargées d'âmes anciennes de reprendre souffle et courage va dans le bon sens et doit être encouragé. Faut-il aller jusqu'à l'« accueil familial » de substitution ? Pourquoi pas, même si personnellement nous n'attendons pas grand chose de cette formule, dont d'ailleurs la réglementation récente est tout sauf encourageante !

La diversité de la population française, au niveau des régions et « pays », exige que les modalités à prendre tiennent en considération les spécificités locales. C'est là une ouverture que permet la décentralisation, à condition de commencer par prendre conscience des nouvelles réalités familiales.

Paul PAILLAT